

N°2026/018

Nouméa, le 2 mars 2026

ORGANISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES À NOUMÉA DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2026

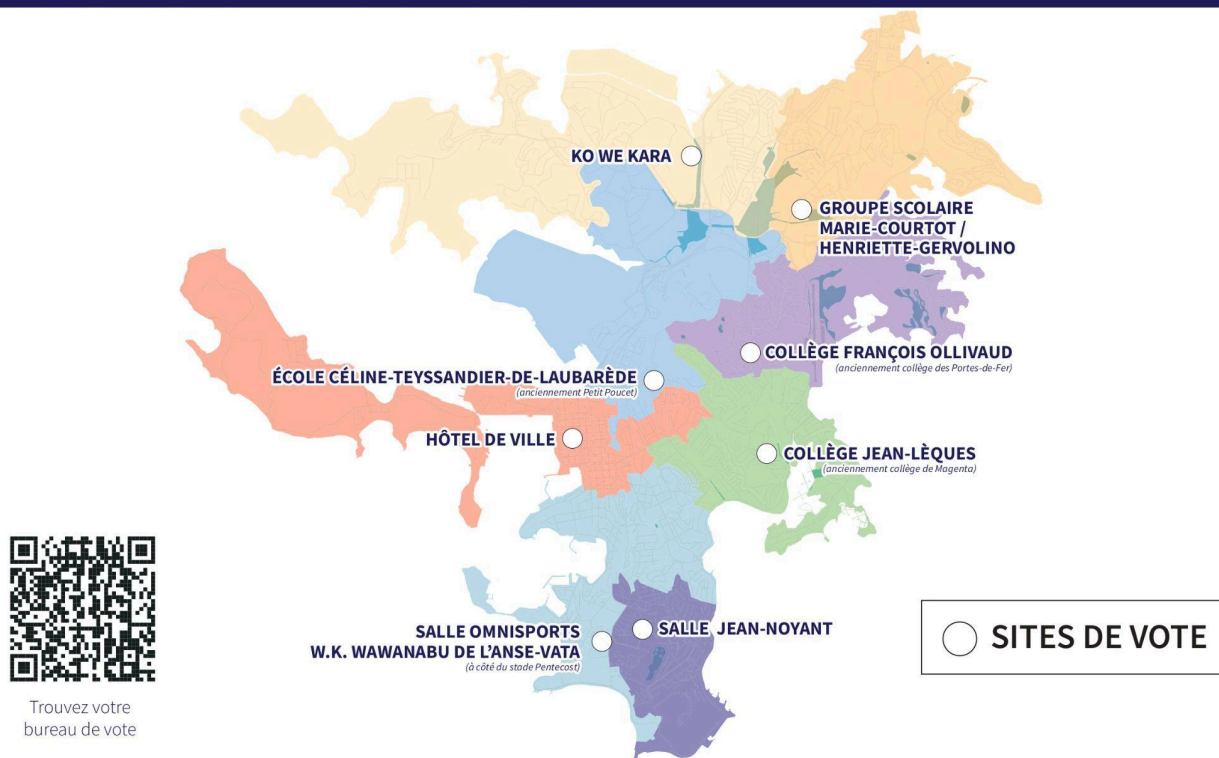
Les 68 373 électeurs Nouméens inscrits sur la liste électorale générale sont appelés aux urnes les dimanches 15 mars et 22 mars de 8h à 18h à l'occasion des élections municipales.

Ils seront accueillis dans huit sites de vote, en fonction de leur adresse de résidence figurant sur la carte électorale.

BUREAUX DE VOTE REGROUPÉS ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



Ville de
NOUMÉA



Trouvez votre
bureau de vote

Comme lors des derniers scrutins, les 56 bureaux de vote de Nouméa seront **regroupés dans huit lieux de vote** couvrant l'ensemble des secteurs de la ville.

COMMENT TROUVER SON LIEU DE VOTE ?

1. Vérifier le nom de son bureau de vote. Il est mentionné sur la carte d'électeur, ou peut être trouvé facilement sur le site <https://www.electeur-nc.fr/>
2. Identifier le site de regroupement correspondant à son bureau de vote dans la liste ci-dessous.

BON À SAVOIR !

Le site de cartographie interactive de la ville de Nouméa permet de localiser son lieu de vote en quelques clics en renseignant son adresse électorale (celle qui a été donnée lors de l'inscription sur la liste électorale) :

<https://experience.arcgis.com/experience/6bf84fa96fa642959d109562bcede6aa/page/Bureau-de-vote>

LISTE DES BUREAUX DE VOTE ET SITES DE REGROUPEMENT

BUREAU DE VOTE	SITE DE VOTE
Mairie 1 Mairie 2 Frédéric-Surleau Suzanne-Russier 1 Suzanne-Russier 2	Hôtel de ville <i>Salle d'honneur</i>
Marguerite-Lefrançois Yvonne-Dupont 1 Yvonne-Dupont 2 Ernest-Risbec 1 Ernest-Risbec 2 Paul-Boyer 1 Paul-Boyer 2 Charles-Bichon Les Lys Guy-Champmoreau	Salle omnisports W.K. Wawanabu de l'Anse-Vata <i>158, route de l'Anse-Vata à côté du stade Pentecost</i>
Eloi-Franc 1 Eloi-Franc 2 Fernande-Leriché 1 Fernande-Leriché 2 Jean-Mermoud 1 Jean-Mermoud 2	Salle Jean-Noyant <i>26, rue Kervistin Anse-Vata</i>

BUREAU DE VOTE	SITE DE VOTE
Antoinette-Charbonneaux Les Capucines Christine-Boletti 1 Christine-Boletti 2 Michel-Cacot 1 Michel-Cacot 2 Michel-Amiot Candide-Koch 1 Candide-Koch 2 Marie-Havet 1 Marie-Havet 2	<p style="text-align: center;">Collège Jean-Lèques (anciennement collège de Magenta) <i>34, rue André-Rolly</i> Magenta</p>
Le Petit Poucet Céline-Teyssandier de Laubarède Gustave-Mouchet 1 Gustave-Mouchet 2	<p style="text-align: center;">École Céline-Teyssandier-de-Laubarède (anciennement Petit Poucet) <i>29, route des Deux Vallées ou</i> <i>Haut de la Vallée-du-Tir</i></p>
Mathilde-Broquet 1 Mathilde Broquet 2 Les Pervenches Albert-Perraud	<p style="text-align: center;">Collège François-Ollivaud (anciennement collège des Portes-de-Fer) <i>224, rue Armand Ohlen</i> Portes-de-Fer</p>
Marie-Courtot 1 Marie-Courtot 2 Adrienne-Lomont 1 Adrienne-Lomont 2 Jacques-Trouillot Serge-Laigle Les Hibiscus 1 Les Hibiscus 2	<p style="text-align: center;">Groupe scolaire Marie-Courtot / Henriette-Gervolino <i>234, rue Jacques-lékawé</i> PK6</p>
Robert-Burck Les Roses Les Oeillets Gustave-Lods 1 Gustave-Lods 2 Daniel-Talon Maurice-Fonrobert Marguerite-Arsapin	<p style="text-align: center;">Centre culturel Ko We Kara 72, rue Ampère Ducos</p>

COMMENT DONNER PROCURATION ?

Depuis la Nouvelle-Calédonie, l'Hexagone ou l'étranger, suivez les étapes ci-dessous :

1. Complétez la demande de procuration en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr> (avec votre compte NC Connect).
Si vous n'avez pas de compte NC Connect, vous pouvez télécharger, imprimer et remplir le formulaire sur papier : [CERFA n° 16199*01](#)

→ **Cette étape vous permet de gagner du temps : vous serez prioritaire au commissariat lorsque vous viendrez déposer votre demande de procuration si le formulaire est déjà rempli, sur papier ou en ligne.**

2. Il faut ensuite vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou un consulat (si vous êtes à l'étranger) avec la référence de votre demande et une pièce d'identité pour faire authentifier votre identité.
3. La validation entraîne la transmission dématérialisée immédiate à la mairie de Nouméa qui valide la procuration.

OÙ ÉTABLIR SA PROCURATION ?

Les électeurs peuvent demander l'établissement d'une procuration auprès :

- des commissariats de police,
- des brigades de gendarmerie,
- du tribunal de première instance de Nouméa et dans les sections détachées de Lifou et de Koné.

BON À SAVOIR !

→ À Nouméa, en plus du commissariat central, le haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a ouvert **un guichet à Ducos Le Centre**, spécialement dédié aux procurations :

30 route de la Baie des Dames/José Casaroli, du lundi au samedi, de 8 heures à 18 heures.

→ Si vous êtes dans l'Hexagone et que vous avez déjà une identité numérique certifiée, vous n'aurez pas besoin de vous déplacer au commissariat ou à la gendarmerie.